

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 6 mars 2026 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, Mme BORODINE Geneviève, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, Mme CABOUX Nathalie.

Etait absent excusé : M. PETIT Aurélien

Etaient absents : M. BARRAS Jean-Marie, M. SARRASIN Didier,

Secrétaire de séance : Mme BATAILLY Christine.

M. le Maire accueille les membres présents. En préambule il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour les 6 années de mandat et particulièrement Madame Christine BATAILLY dont c'est le dernier conseil municipal après avoir été membre du conseil municipal de Cublize pendant 31 années. Il la nomme secrétaire de séance.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une modification de tiers pour le versement de la subvention à l'école publique pour le voyage scolaire ainsi que la signature d'une convention avec la Fondation Saint-Irénée. Les membres du conseil municipal présents sont d'accord à l'unanimité pour ajouter ces deux points.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 janvier 2026

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- ✚ M. le Maire a validé l'avenant n°2 du marché de travaux n°2025-01 réfection des menuiseries extérieures de l'école maternelle pour un montant de 146,50€ HT. Le montant final du marché est de 93307,42€ HT (le montant initial était de 93160,92€).
- ✚ M. le Maire a signé l'avenant n°5 du marché de travaux n°2023-02, travaux de l'ancienne poste, pour une moins-value de 9441,81€ HT. Le montant final du marché est de 597387,98€ HT (montant initial 618773,27€, soit -3,4%).
- ✚ Mise à jour des régisseurs suppléants de la régie bibliothèque.
- ✚ La régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles et de matériel a été modifiée pour accepter les virements.
- ✚ Des devis ont été acceptés avant le vote du budget : Brigades Nature 5120€, JPL Désherbage 3720€ pour le balayage des rues et 5598€ pour le nettoyage haute pression des places du centre, AGI THERM pour le changement des pièces d'usure de la chaudière à pellets 3619,74€, Chomel 1710€ pour le changement d'un moteur de cloche, Ets SUCHET 14438,40€.

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le vote du budget en date du 4 avril 2025 et la reprise des excédents,

Vu la décision modificative n°1 en date du 4 juillet 2025 et la décision modificative n°2 du 5 décembre 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions d'exécution du budget principal de la Commune de l'exercice 2025. Il reprend les résultats par chapitres et donne les résultats globaux :

| CFU 2025 | Fonctionnement | Investissement | RAR 2025 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Recettes | 1 269 718.98 | 843 818.13 | 787 000.00 |
| Dépenses | 881 250.69 | 558 746.63 | 787 000.00 |
| Résultat des réalisations 2025 | 388 468.29 | 285 071.50 | 0.00 |

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL cumulé |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats clôture 2024 | 131 745.36 | 26 641.50 | 158 386.86 |
| Résultat de clôture 2025 | 520 213.65 | 311 713.00 | 831 926.65 |

Mme JUGÉ détaille les évolutions par chapitres avec à l'appui des tableaux et des graphiques d'évolution des dépenses, des recettes et de la capacité d'autofinancement (épargne) ainsi que de la dette.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 3% avec une augmentation des chapitres « fiscalité locale » (731) — même si l'évolution des bases fiscales ont été moins dynamiques — « des dotations et participations » (74) et le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) (les loyers). Cette augmentation est à nuancer compte tenu que les charges des locataires ont été incorporées à ce chapitre et enlevées du chapitre « produits des services » (70), ce dernier est en diminution.

Quant aux dépenses de fonctionnement elles ont diminué de 7,8%. Cette baisse vient essentiellement du chapitre « charges à caractère général » (011) -18% avec la diminution des charges de réparation des bâtiments, de voirie et des fournitures d'équipement et la manifestation Fiesta Cublize. Les chapitres « charges de personnel » (012), charges financières (66) et « autres charges » sont assez stables.

Ces résultats ont pour conséquence un accroissement de la CAF nette +25%. La CAF nette était de 214€ par habitant en 2024. Elle est 92€/hab au niveau départemental pour les communes de la strate 500-2000 habitants, de 130€ au niveau régional et 110€ au niveau national.

Côté investissement, les dépenses ont été marquées par la fin des travaux de bâtiment de la boulangerie (ancienne poste), les travaux d'amélioration de l'école maternelle, les études du centre-bourg et les travaux de démolition.

On constate un effondrement de la taxe d'aménagement malgré la hausse du taux communal à 2% (1295€).

Le ratio encours de dette sur CAF est de 0,42 pour la Commune. En moins d'une année la commune rembourserait sa dette avec son épargne. Il est 3,73 au niveau départemental, 2,99 au niveau régional.

La formation des élus a coûté 800€, au titre du DIF et de la formation auprès de l'AMF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, duquel s'est retiré, Monsieur Olivier MAIRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, réuni sous la présidence de Mme Christine BATAILLY, 1^{ère} Adjointe au Maire ;

Après avoir entendu et lu le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2025, Considérant qu'il n'appelle pas d'observation particulière,

— **ADOPTE**, à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le compte financier unique de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL cumulé |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats 2025 | 388 468.29 | 285 071.50 | 673 539.79 |
| Résultats clôture 2024 | 131 745.36 | 26 641.50 | 158 386.86 |
| Résultat de clôture 2025 | 520 213.65 | 311 713.00 | 831 926.65 |

4. CONTRIBUTION BUDGETAIRE ET FISCALISATION DES CHARGES 2026 DUES AU SYDER

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour 2026 qui s'élève à 41032,73 €.

Elle comprend :

- aucune charge d'investissement payé en une seule fois et réalisé en 2025,
- 25774,23€ de charges de remboursement des charges d'investissements sur 15 ans,
- 2691,52€ de charges administratives,
- 7283,02€ de remboursement sur provisions de charges de consommations et de maintenance 2025,
- et 19850,00 € de charges de provisions des consommations et de la maintenance 2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 25032,73€ en fonctionnement (chapitre 65).
2. DECIDE de fiscaliser ladite contribution à hauteur de seize mille euros (16000,00€).
3. CHARGE M. le Maire d'en informer les services fiscaux.
4. DIT que la charge de fonctionnement sera inscrite au BP du budget communal 2026.

5. AVENANT N°02 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Vu la délibération municipale n°2025-11-02 du 7 novembre 2025 attribuant le marché de travaux n°2025-03 pour les travaux de redynamisation du centre-bourg en deux lots,

Vu l'avenant n°01 du marché n°2025-03 portant sur la modification de la rédaction de l'article 3.7.4 du CCAP concernant les modalités de révision des prix révisibles,

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que l'étanchéité des murs mitoyens après la démolition a été oubliée dans le lot 01 Voirie Terrassement Réseaux par le maître d'œuvre et qu'il a demandé un devis pour la fourniture et la pose d'un fourreau et de 4 chambres pour de la vidéo-protection potentielle.

Considérant les devis proposés par EIFFAGE pour les deux sujets pour un montant de 12846,35€ HT,

Monsieur le Maire propose un avenant n°02 au marché n°2025-03 selon le tableau suivant :

| N° de lot | Intitulé du lot | Entreprise retenue | Montant marché initial € HT | Mpointant Avenant n°02 | Montant total € HT | Montant total après avenants € TTC |
|-----------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------|--|
| 1 | Terrassement Voirie Réseaux | EIFFAGE ROUTE CENTRE EST | 1 455 938.60 | 12 846.35 | 1 468 784.95 | 1 762 541.94 |
| 2 | Aménagements paysagers | CHARTIERS CREATION | 175 275.74 | | 175 275.74 | 210 330.89 |
| | | TOTAL | 1 631 214.34 | 12 846.35 | 1 644 060.69 | 1 972 872.83 |

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n°02 au marché de travaux n°2025-03 concernant la redynamisation du centre-bourg selon le tableau ci-dessus.
- 2- CHARGE Monsieur le Maire de signer l'avenant n°02 relatif à ce marché.
- 3- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal à l'opération 265 Centre bourg, au compte 231.

6. CONVENTION RELATIVE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : SUBVENTION 2025-2026

Vu la convention relative aux modalités de participation de la commune de Cublize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph des Boutons d'Or sous contrat d'association, entre la Commune de Cublize et l'OGEC Saint Joseph des Boutons d'or signée le 21 octobre 2025 pour la période 2025-2028,

Considérant le nombre d'élèves scolarisés à l'école privée Saint Joseph des Boutons d'or, résidant à Cublize au 01/09/2025,

Considérant le nombre d'élèves scolarisés à l'école publique les Prés verts au 01/09/2025,

Considérant les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école publique les Prés verts pour l'année 2025,

M. le Maire dit que les dépenses 2025 des classes élémentaires de l'école publique les Prés verts s'élèvent à 441,95€ par élève et que 19 élèves d'élémentaire résidant à Cublize fréquentent l'école privée.

M. le Maire présente les dépenses 2025 des classes maternelles de l'école publique les Prés verts. Elles s'élèvent à 1760,69€ par élève et que 9 élèves de maternelle résidant à Cublize fréquentent l'école privée.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- DECIDE, à 12 voix POUR, de verser 8397,03€ pour la classe élémentaire et 15846,20€ pour la classe maternelle de l'école privée St Joseph les Boutons d'or dans le cadre du contrat d'association pour 2025-2026 soit un total de 24243,23€.
- 2- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2026.

7. ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE A LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

Vu la délibération municipale n°2023-04-03 du 7 avril 2023 approuvant la campagne d'aides financières pour la rénovation de l'habitat privé,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien de janvier 2026, attribuant une aide à la rénovation de l'habitat à des habitants de Cublize répondant aux critères d'éligibilité,

Considérant les critères d'éligibilité et les dossiers de demande de subvention instruits par la COR, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide aux travaux de rénovation de l'habitat privé selon le tableau suivant :

| Bénéficiaire | Adresse du chantier à CUBLIZE | Montant des travaux TTC | Travaux | Subvention COR | Subvention communale |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------|----------------------|
| Mme TALANDIER Georgette | 40 Chemin du Camping | 8500,00 € | Autonomie : monte-escalier | 805,60 € | 402,80 € |

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution des subventions dans le cadre du programme de rénovation de l'habitat privé, comme précisée dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la réalisation des travaux.
- 2- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 3- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal à l'article 20422.

8. CREANCE IRRECOUVRABLE ETEINTE

Vu la liste de créance non recouvrée présentée par le SGC de TARARE,

Considérant que le créancier a été mis en liquidation,

Monsieur le Maire propose de déclarer la créance suivante éteinte, au compte 6542 :

| Exercice | Pièce | Montant en € | Objet du titre |
|----------|-------|--------------|------------------------|
| 2023 | T 841 | 345,00 | Droits de place marché |

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **APPROUVE**, à 12 voix POUR, d'admettre éteinte la créance suivante au compte 6542 pour un montant total de 345,00 €

| Exercice | Pièce | Montant en € |
|----------|-------|--------------|
| 2023 | 841 | 345,00 |

- 2- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget principal.

9. SUBVENTION A MANIF MOMES : MODIFICATION DE TIERS

Vu la délibération n°2025-12-06 du 05/12/2025,

Madame BOCHARD indique que la subvention de l'école publique les Prés verts pour un voyage scolaire à Marseille, délibéré en décembre 2025, ne doit pas être versée à Manif Mômes mais à l'OCCE, la caisse coopérative de l'école les Prés Verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **MODIFIE** le tiers de versement de la subvention d'un montant de 3000,00€ à l'association pour le voyage à Marseille du 04 au 07 mai 2026. La subvention sera versée à l'OCCE de l'école les Prés Verts et non pas à Manif Mômes comme le prévoyait la délibération n°2025-12-06 du 05/12/25.

10. CONVENTION DE COLLECTE POUR LA RESTAURATION DE L'ESCALIER DU CLOCHER DE L'EGLISE AVEC LA FONDATION SAINT-IRENEE

Considérant le projet de rénovation de restauration d'un escalier en bois pour monter jusqu'aux cloches ainsi que du moteur de volée d'une des cloches,

Considérant les devis pour ce projet d'un montant de 16 148.40 euros,

Madame BATAILLY explique qu'elle a rencontré la Fondation Saint-Irénée de Lyon laquelle est disposée à soutenir le projet par une collecte de dons.
Pour cela, la Fondation Saint-Irénée propose d'organiser la collecte et sa communication. En contrepartie, elle prend 6% de frais sur les dons récoltés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** la convention de collecte avec la Fondation Saint-Irénée de Lyon pour la restauration de l'escalier du clocher et du moteur de volée de l'une des cloches.

Le Conseil municipal **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention et les documents relatifs à ce projet

11. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BERTRAND remercie les membres des Commissions Solidarité et Environnement.

- Concernant le rucher municipal, les activités avec les écoles ont été limitées du fait que la mare n'a pas été faite en 2025.
- Continuation des autres activités : réalisation de platebandes, biodiversité, collecte du miel, inauguration du rucher, piégeage des frelons, confection de nids.
- 2^{ème} abeille API Cité
- Lancement de la campagne de piégeage des frelons 2026 courant mars.

Mme BOCHARD :

- Portes ouvertes des écoles 21 mars et 28 mars
- Le CME sera à renouveler après les élections municipales
- Elle a participé avec un agent périscolaire à l'évaluation de l'école publique par un inspecteur et un conseiller pédagogique.

Mme COQUARD exprime sa satisfaction pour l'expérience de mandat de conseillère municipale.

M. GIROUDON demande le remplacement des arbres de l'espace sportif extérieur. Cela dépend d'un sous-traitant du marché avec PRO-URBA. Tant que les arbres ne sont pas remis, la retenue de garantie de 5% est conservée.

Il demande également l'ouverture des sanitaires de l'espace sportif.

M. CATHERIN remercie pour les 2 mandats auquel il a participé.

- Taille des arbres avec M. VIAL.
- Revoir l'emplacement des nichoirs
- La diffusion des comptes rendus des réunions maire-adjoints aux conseillers municipaux est à conserver pour une bonne communication.

M. RAFIIE remercie également tout le conseil municipal. Il a trouvé très enrichissant son expérience.

Mme CASADO :

- Point d'eau au pumtrack. Cela sera résolu avec l'ouverture du bungalow avec les sanitaires et point d'eau.
- Epave Avenue E. Perras
- Entretien du rucher à bien organiser.

M. LAURENT :

- Problème d'invasion de chats, avec nourrissage sur la voie publique
- Problème de livraison de gaz à la salle des fêtes
- Nettoyage des places à haute pression par JPL Désherbage
- Rendez-vous pour le rucher pris.

Mme BORODINE :

- Difficulté des locations de logements
- Nouveauté : Newsletter de la bibliothèque à envoyer aux adhérents et à diffuser sur le site web.

Mme BATAILLY :

- Une dernière commission animation a eu lieu
- Retour sur la fête de l'artisanat et le forum des associations
- 2 nouvelles personnes souhaitent venir sur le marché saisonnier (bijoux, produits d'entretien bio)
- Club lecture avec la bibliothèque

M. le Maire :

- Entretien pour l'emploi saisonnier le 19 mars
- Réunion de la CRAPE : la règle de calcul pour l'indemnisation a été déterminée. Les dossiers pourront être prochainement retirés.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Elections municipales : le 15 mars. Tenue du bureau de vote de 08h00 à 18h00.

Fin de la réunion à 22h50.

Le Maire



La/Le Secrétaire de séance

